

PARCOURS D'ÉTUDES

2017-2018

DOCTORAT DE MUSIQUE RECHERCHE ET PRATIQUE

NIVEAU

3^e cycle supérieur

3^e cycle supérieur

DUREE DES ETUDES

3 ans (une ou plusieurs années supplémentaires peuvent être obtenues sur demande dérogatoire pour rédiger la thèse selon la réglementation de l'Université)

OBJECTIFS ET CONTENUS

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats remplissant les conditions d'inscription à l'Université et titulaires soit d'un Master ou diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger, soit d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre instrumentale ou vocale, désirant conjointement pratiquer une activité d'interprète de haut niveau et mener une recherche pour et à travers l'interprétation tout en s'inscrivant dans une dynamique d'insertion professionnelle, à savoir :

- se produire dans différents aspects des métiers de la scène (récital, musique de chambre, soliste avec orchestre...);
- mener une recherche conduisant à la rédaction d'une thèse en français dans le domaine de l'interprétation, du répertoire, de la création, de l'organologie, de la réalisation artistique et culturelle...

Pendant toute la durée des études, la production de recherche et la pratique instrumentale ou vocale sont étroitement associées pour permettre à l'élève :

- de rédiger une thèse en français sur l'objet de sa recherche ;
- de mener et développer une activité d'interprète qui nourrit sa recherche et s'appuie sur elle.

L'encadrement de l'élève est assuré par 2 professeurs référents :

- un professeur du Conservatoire de Paris désigné par le directeur sur proposition de l'élève ;
- un directeur de recherche, membre de l'Université, selon la charte des thèses de l'Université Paris-Sorbonne.

Dès son admission définitive, l'élève ou le groupe d'élèves établit, à la suite d'un entretien au Conservatoire, un programme de formation personnalisé dans les domaines de la recherche et de la pratique artistique qu'il s'engage à suivre dès sa 1^{ère} année, comprenant :

- un état prévisionnel des séances de travail et rencontres avec le directeur de recherche de l'université ;
- un état prévisionnel des séances de travail instrumental ou vocal avec au moins deux professeurs différents du Conservatoire, dont le professeur-référent ; pendant toute la durée de sa scolarité en Doctorat de musique - recherche et pratique, l'élève dispose de 35 séances de travail instrumental ou vocal de 2 heures chaque, avec ou sans accompagnateur, qu'il peut répartir sur plusieurs années, consécutives ou non.

PARCOURS D'ÉTUDES 2017-2018 | **DOCTORAT DE MUSIQUE
RECHERCHE ET PRATIQUE**

Université Paris Sorbonne – Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

- les journées d'études doctorales organisées conjointement par le Conservatoire et l'Université ;
- au moins un séminaire doctoral de l'Université ;
- au moins un cours doctoral d'un semestre à l'Université ;
- les master-classes ;
- les prestations publiques de l'élève, pouvant inclure une activité de chambriste ;
- les obligations envers le Conservatoire et l'Université ;
- éventuellement, un ou plusieurs séjour(s) à l'étranger ;
- les activités avec différentes structures professionnelles ;
- toutes autres dispositions jugées nécessaires à sa formation.

Ce programme de formation est établi par l'élève ou le groupe d'élèves en lien avec le directeur du Conservatoire ou son représentant, le responsable pédagogique des études doctorales en Musique et Musicologie de l'Université, le responsable du département concerné, le professeur-référent du Conservatoire et le directeur de recherche de l'Université. Il pourra être renouvelé chaque année. Un bilan est dressé annuellement, évaluant l'assiduité et l'avancement des travaux selon la réglementation de chaque établissement.

CONCOURS D'ENTREE 2017-2018 EN 3^E CYCLE SUPERIEUR

Sans limite d'âge.

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Dates d'inscription : du **15 avril au 31 mai 2017** uniquement sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Ce cycle est ouvert sur concours aux candidats remplissant les conditions d'inscription à l'université et titulaires en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre d'un des diplômes suivants :

- Master français ou étranger ;
- Diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger ;
- DFS du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;
- DNESM du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon.

Présélection [juin 2017]

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du diplôme pré-requis ;
- un curriculum vitæ ;
- un état précis de l'activité d'interprète déjà menée par le candidat ;
- une lettre d'intention en français sur le sujet de la recherche envisagée par le candidat (entre 4500 à 7500 signes, soit 750 à 1250 mots).

Admission instrumentale ou vocale [répétitions et épreuves entre le 9 et le 28 septembre 2017]

Sur épreuve instrumentale ou vocale et entretien en français.

- Un récital public d'une durée d'1 heure environ composé d'un programme en lien avec le sujet de la recherche envisagée par le candidat qui précisera la durée de chaque œuvre.
- Un entretien à huis clos en français d'une durée de 15 mn environ portant notamment sur le sujet de recherche.

Le jury entendra tout ou partie du programme (au moins 30 mn), se réservant le droit d'interrompre à tout moment le candidat.

Admission définitive

- Après orientation auprès des responsables de la formation, les candidats reçus à l'admission instrumentale ou vocale préparent le dossier d'admission et le projet de recherche (5 à 10 pages) avec un directeur de recherche de l'Université Paris-Sorbonne qui donnera son avis avant dépôt du dossier au service des doctorats au plus tard le **5 octobre 2017** ;
- avis conjoint du directeur du Conservatoire de Paris et du responsable des études doctorales de musicologie de Paris-Sorbonne au vu du dossier de recherche ;

PARCOURS D'ÉTUDES 2017-2018 | **DOCTORAT DE MUSIQUE
RECHERCHE ET PRATIQUE**

Université Paris Sorbonne – Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

- avis et admission définitive par le chef d'établissement de l'Université Paris-Sorbonne sur avis du collège doctoral et du conseil scientifique de l'Université.

Les candidats au concours d'entrée qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, devront présenter, à l'appui de leur dossier d'inscription au concours d'entrée, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à C1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

OFFRES EN LIEN AVEC LA FORMATION

De nombreuses offres de concerts publics, aides financières (fondations ou fonds privés) ou autres sont proposées aux élèves en 3^e cycle supérieur ; → attention : certaines d'entre elles sont soumises à candidatures et acceptation par une commission.

DELIVRANCE DU DOCTORAT DE MUSIQUE RECHERCHE ET PRATIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS-SORBONNE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DE PARIS

Le Doctorat de musique – Recherche et pratique est délivré à l'élève lorsqu'il a réalisé avec succès :

- la rédaction et le dépôt d'une thèse en français, pouvant être accompagnée d'autres documents ou supports ;
- une prestation publique instrumentale ou vocale associée, en relation avec le sujet de sa thèse ;
- la soutenance publique de la thèse.

N.B. : la prestation instrumentale ou vocale et la soutenance ne peuvent être espacées de plus de six mois.

3 / 3

Le jury évaluant la thèse, la soutenance et la prestation instrumentale est composé de personnalités HDR et de spécialistes de la discipline musicale. Le directeur de recherche de l'Université et le professeur du Conservatoire, référents de l'élève, sont membres du jury.